



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lille, le 07 octobre 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 07 OCTOBRE 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

### 1 – Données sanitaires à l'échelle des EPCI

### 2 - Restriction des capacités d'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur

#### 1- Données sanitaires des EPCI

Suite au point de situation du 25 septembre, vous trouverez ci-dessous les données actualisées à l'échelle des EPCI (du 28 septembre au 4 octobre) :

Territoire	Taux d'incidence/ 100 000 habitants	Taux de positivité
MEL	309,2	14,00 %
CC de la Flandre Intérieure	177,6	11,90 %
CA du Douaisis (CAD)	175,5	11,40 %
CC Pévèle-Carembault	167,2	9,90 %
CA Maubeuge-Val de Sambre	163	10,20 %
CC Flandre Lys	147,8	9,90 %
CC de la Haute Deûle	135,8	8,40 %
CC Coeur de l'Avesnois	114,1	8,20 %
CA de la Porte du Hainaut	109,2	7,70 %
CC des Hauts de Flandre	106,7	9,50 %
CC du Pays de Mormal	105,3	8,40 %
CU Dunkerque	103,4	8,00 %
CA Valenciennes Métropole	103	7,20 %
CC Sud Avesnois	91,8	6,90 %

CC Coeur d'Ostrevent (CCCO)	83,3	6,60 %
CA du Caudrésis et du Catésis	58	5,80 %
CA de Cambrai	35,3	3,60 %

## 2 – Restriction des capacités d'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur

La situation sanitaire s'est rapidement dégradée dans le département du Nord ces dernières semaines, conduisant au renforcement des mesures dans certains territoires (MEL, CUD, CAMVS).

Face à l'évolution rapide de la situation, Frédérique Vidal, ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a annoncé ce lundi 5 octobre 2020 la nécessité de **restreindre les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur**.

Depuis ce mardi 06 octobre, **une jauge d'accueil, à 50% au plus des capacités nominales d'accueil**, est mise en place dans tous les espaces d'accueil du département du Nord. Les espaces d'accueil comprennent les espaces d'enseignements mais également de restauration, les lieux de vie et les bibliothèques universitaires.

Un point quotidien est organisé avec les chefs d'établissements publics d'enseignement supérieur afin de suivre au plus près l'évolution de la situation sanitaire.

La lutte contre la propagation du virus repose sur le respect des gestes barrières et sur une responsabilité individuelle et collective afin d'éviter de nouvelles mesures plus contraignantes pour l'ensemble de la population.